



# Le rôle du Commissaire au terrain

## Le Commissaire au terrain doit :

- Être identifiable (brassard)
- Ne jamais critiquer l'arbitrage
- N'exercer que sa fonction et rien d'autre
- Être neutre en toutes circonstances
- Intervenir à la demande des officiels
- Veiller à la sécurité des arbitres

## Avant la rencontre :

- Se tenir à la disposition des arbitres et délégués officiels de la Ligue ou du District
- S'assurer que la feuille de match informatisée soit remise à l'arbitre au moins 45 minutes avant le coup d'envoi de la rencontre
- Être inscrit, au titre de Commissaire au terrain, sur la feuille de match informatisée (licence)

## Pendant la rencontre :

- S'assurer de la composition des bancs de touche
- Assurer la police autour du terrain
- S'assurer que les bancs de touche restent calmes
- Prendre note des incidents survenus pendant le match
- Veiller au bon déroulement du match vis à vis du public (essayer de pacifier si nécessaire)

## A la mi-temps :

- Accompagner les arbitres jusqu'au vestiaire et demeurer à proximité
- S'assurer de l'accès au vestiaire des arbitres
- De retour sur l'aire de jeu, contrôler à nouveau les bancs de touche

## A la fin du match :

- **Rejoindre les arbitres sur le point central du terrain**
- **Accompagner les arbitres jusqu'à leur vestiaire**
- **S'assurer que les arbitres peuvent quitter le stade sans problème**